RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00334
Numéro SIREN : 442 366 167
Nom ou dénomination : GRETCO INSPECTION

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt 12393

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU GRETCO INSPECTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 17 rue du Pré La Reine 63100 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 4 2 3 6 6 1 6 7 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

DEPOT N° 2018/B/12393

Exercice N clos le, 31/03/2018

DU 27 NOV. 2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 468	AG 1 468	
	Fonds commercial (1)	AH	118 770	AI	118 770
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	23 787	AS 17 090	6 696
	Autres immobilisations corporelles	AT	21 008	AU 19 324	1 684
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	3 096	BI	3 096
	TOTAL (II)	BJ	168 129	BK 37 882	130 247
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	258	BW	258
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	129 764	BY 9 095	120 669
	Autres créances (3)	BZ	6 274	CA	6 274
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	30 046	CE	30 046
	Disponibilités	CF	94 211	CG	94 211
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 970	CI	11 970
	TOTAL (III)	CJ	272 526	CK 9 095	263 431
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	440 656	1A 46 977	393 678

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU GRETCO INSPECTION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 000)	DA	38 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	121 492
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 587
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	245 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	48 034
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 148
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 211
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	648
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 756
	TOTAL (IV)	EC	147 798
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	393 678

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	147 798
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU GRETCO INSPECTION — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	581 881	FH		FI	581 881
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	581 881	FK		FL	581 881
	Production stockée*					FM	(1 295)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 626
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	587 215
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	138 169
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 991
	Salaires et traitements*					FY	229 738
	Charges sociales (10)					FZ	105 697
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	2 963
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2 350
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	482 911
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	104 303
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	390
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	390
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	249
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	249
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	141
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	104 445

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU GRETCO INSPECTION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	306
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	306
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(306)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	21 551
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	587 606
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	505 018
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	82 587

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	249
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 847
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	525
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	7	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	299	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GRETCO INSPECTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 393 679 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 587 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 12 545 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	118 770			118 770
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 468			1 468
Immobilisations incorporelles	**120 238**			**120 238**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 787			23 787
- Installations générales, agencements aménagements divers	627			627
- Matériel de transport	442	614		1 056
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 325			19 325
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**44 181**	**614**		**44 795**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 096			3 096
Immobilisations financières	**3 096**			**3 096**
ACTIF IMMOBILISE	**167 516**	**614**		**168 130**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		614		614
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**614**		**614**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2018
Éléments achetés	118 770
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**118 770**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 468			1 468
Immobilisations incorporelles	**1 468**			**1 468**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 289	1 801		17 090
- Installations générales, agencements aménagements divers	166	63		229
- Matériel de transport	442	123		565
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 553	977		18 530
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**33 451**	**2 963**		**36 414**
ACTIF IMMOBILISE	**34 919**	**2 963**		**37 882**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 151 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 096		3 096
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	129 765	129 765	
Autres	6 275	6 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 971	11 971	
Total	**151 107**	**148 010**	**3 096**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	2 668
Intérêts courus à recevoir	1 090
Total	**3 758**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 000,00 euros décomposé en 760 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 147 799 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 149	12 149		
Dettes fiscales et sociales	82 212	82 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 682	48 682		
Produits constatés d'avance	4 756	4 756		
Total	**147 799**	**147 799**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 870
Congès payés et autres ch à payer	15 841
Charges sociales s/cp	6 553
Charges sociales - charges à payer	5 463
Etat - autres charges à payer	461
Total	**33 188**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	11 971		
Total	**11 971**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	4 756		
Total	**4 756**		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2012, la société SASU GRETCO INSPECTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GI TECH.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Au titre de cette convention d'intégration fiscale, notre société versera l'impôt sur les sociétés à la société mère, comme si elle ne faisait pas partie du groupe.

La convention stipule que l'économie d'impôt résultant de cette intégration fiscale restera dans les profits de la société mère, et sera considérée comme une économie de trésorerie.

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CABINET
BOYER BRÉCHARD
EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

1 rue Pasteur
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 80 55 / Fax. 04 71 64 80 06

SAS GRETCO INSPECTION
Société par actions simplifiée au capital de 38 000€uros

Siège social : 17 Rue du Pré la Reine

63100 CLERMONT FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

A votre assemblée générale de la SAS GRETCO INSPECTION.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société GRETCO INSPECTION** relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, le 12 Septembre 2018

Le Commissaire aux comptes

SARL BOYER BRECHARD

Anne BRECHARD
Co-gérante
Commissaire aux comptes associée

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2018	Net 31/03/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 468	1 468		
Fonds commercial (1)	118 770		118 770	118 770
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 787	17 090	6 697	8 498
Autres immobilisations corporelles	21 008	19 324	1 684	2 232
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 096		3 096	3 096
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**168 130**	**37 882**	**130 247**	**132 597**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				1 295
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**259**		**259**	**300**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	129 765	9 095	120 670	136 942
Autres créances	6 275		6 275	5 846
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	30 046		30 046	30 046
Disponibilités	94 211		94 211	42 774
Charges constatées d'avance (3)	11 971		11 971	7 506
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**272 527**	**9 095**	**263 431**	**224 709**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**440 656**	**46 978**	**393 679**	**357 305**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

ARL BOYER-BRECHAND
Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

	31/03/2018	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	121 492	121 492
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**82 587**	**68 864**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**245 880**	**232 156**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	48 034	4 588
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 149	8 890
Dettes fiscales et sociales	82 212	108 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	648	134
Produits constatés d'avance (1)	4 756	3 172
TOTAL DETTES	**147 799**	**125 149**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**393 679**	**357 305**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	147 799	125 149
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SARL BO... ...CHARD - ...
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
...OMMISSAIRE AUX COMPT...

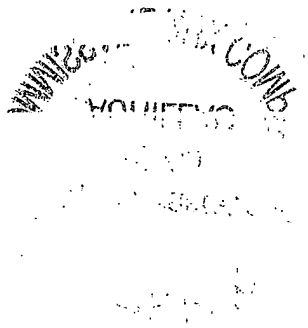

Compte de résultat

	31/03/2018	31/03/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	581 881	592 357
Chiffre d'affaires net	**581 881**	**592 357**
Dont à l'exportation		
Production stockée	-1 295	695
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 627	5 401
Autres produits	2	80
Total I	587 215	598 533
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	138 170	139 678
Impôts, taxes et versements assimilés	3 991	4 097
Salaires et traitements	229 738	239 651
Charges sociales	105 698	112 466
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 963	2 882
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		1 983
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 351	880
Total II	482 911	501 636
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**104 304**	**96 898**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		270
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	391	385
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	391	655
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	249	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	249	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**141**	**655**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**104 445**	**97 553**

SARL BOYER-BRECHARD 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC

Compte de résultat (suite)

	31/03/2018	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	307	261
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	307	261
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-307	-261
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	21 551	28 427
Total des produits (I+III+V+VII)	587 606	599 189
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	505 019	530 324
BENEFICE OU PERTE	82 587	68 864
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		*270*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*249*	

SARL [illegible] - COMMISSAIRE AUX COMPTES - 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GRETCO INSPECTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 393 679 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 587 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

SARL BOYER-BRECHARD - 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

*** Installations techniques : 5 à 10 ans**
*** Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans**
*** Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans**
*** Matériel de transport : 4 à 5 ans**
*** Matériel de bureau : 5 à 10 ans**
*** Matériel informatique : 3 ans**
*** Mobilier : 10 ans**

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 12 545 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SARL BOYER-BRECHARD 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	118 770			118 770
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 468			1 468
Immobilisations incorporelles	**120 238**			**120 238**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 787			23 787
- Installations générales, agencements aménagements divers	627			627
- Matériel de transport	442	614		1 056
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 325			19 325
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**44 181**	**614**		**44 795**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 096			3 096
Immobilisations financières	**3 096**			**3 096**
ACTIF IMMOBILISE	167 516	614		168 130

- SARL BOYER-BRECHARD - 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC COMMISSAIRE AUX COMPTES -

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		614		614
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**614**		**614**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

SARL BOYER-BRECHARD 1, rue Pasteur ... COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/03/2018
Éléments achetés	118 770
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**118 770**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 468			1 468
Immobilisations incorporelles	**1 468**			**1 468**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 289	1 801		17 090
- Installations générales, agencements aménagements divers	166	63		229
- Matériel de transport	442	123		565
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 553	977		18 530
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**33 451**	**2 963**		**36 414**
ACTIF IMMOBILISE	34 919	2 963		37 882

SARL BOYER-BRECHARD - 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

AURILLAC

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 151 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 096		3 096
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	129 765	129 765	
Autres	6 275	6 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 971	11 971	
Total	**151 107**	**148 010**	**3 096**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	2 668
Intérêts courus à recevoir	1 090
Total	**3 758**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 000,00 euros décomposé en 760 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 147 799 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 149	12 149		
Dettes fiscales et sociales	82 212	82 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 682	48 682		
Produits constatés d'avance	4 756	4 756		
Total	**147 799**	**147 799**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

SARL BOYER BLANCHARD - 1, rue Pasteur 15000 AURILLAC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 870
Congès payés et autres ch à payer	15 841
Charges sociales s/cp	6 553
Charges sociales - charges à payer	5 463
Etat - autres charges à payer	461
Total	**33 188**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	11 971		
Total	**11 971**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	4 756		
Total	**4 756**		

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2012, la société SASU GRETCO INSPECTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GI TECH.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Au titre de cette convention d'intégration fiscale, notre société versera l'impôt sur les sociétés à la société mère, comme si elle ne faisait pas partie du groupe.

La convention stipule que l'économie d'impôt résultant de cette intégration fiscale restera dans les profits de la société mère, et sera considérée comme une économie de trésorerie.

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 88 212 euros
Hypothèses de calcul : départ volontaire à 65 ans, taux d'évolution des salaires 2%, taux de turn over 7.95%, taux de capitalisation 1.31%, table de mortalité TF00-02, taux de charges sociales patronales 45%.

Un contrat a été souscrit auprès de Natixis en date du 01/04/2016 pour couvrir partiellement cet engagement. Les fonds investis et disponibles au 31/03/2018 s'élèvent à 32 980 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SARL BOYER-BRECHARD
1, rue Pasteur
15000
AURILLAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

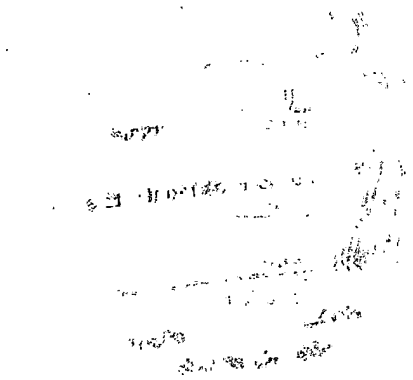

G

GRETCO INSPECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 17 Rue du Pré la REINE
63100 CLERMONT FERRAND
442 366 167 RCS CLERMONT FERRAND

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Monsieur Christian POUGET, Président non associé de la société GRETCO INSPECTION, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2018, notre chiffre d'affaires a très légèrement diminué, tandis que notre résultat net comptable a nettement progressé.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons faire progresser notre volume d'activité, tout en poursuivant la baisse de nos charges fixes d'ores et déjà amorcée.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2018, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et les créances clients à l'égard de notre Société se décomposent, par date d'échéance, comme suit :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						28					
Montant total des factures concernées h.t.	0						23484	6138	7357	-	9389	
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0											
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							1,03 %	1,05 %	1,37 %	-	1,61 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (*préciser*) ☐ Délais légaux : (*préciser*)						☒ Délais contractuels : (*préciser*) 30 jours ☐ Délais légaux : (*préciser*)					

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 581 881 euros contre 592 357 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 1,76 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 333 euros contre 6 176 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 13,64 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 138 169 euros contre 139 677 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 1,07 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 991 euros contre 4 096 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,56 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 229 738 euros contre 239 650 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 4,13 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 105 697 euros contre 112 465 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 6,01 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6 personnes contre 7 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 963 euros contre 4 863 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 39,07 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 350 euros contre 879 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 482 911 euros contre 501 635 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3,73 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 104 303 euros contre 96 897 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 7,64 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 141 euros (655 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 104 445 euros contre 97 552 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,06 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 306 euros contre - 261 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 21 551 euros contre 28 427 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 82 587,00 euros contre un bénéfice de 68 864,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 19,92 %.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 393 678 euros contre 357 305 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,17 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 82 587,38 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 de la manière suivante :

- **A titre de dividendes** **82 581,60 euros**
  Soit 108,66 euros par action

- **Le solde au poste « autres réserves » pour** **5,78 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 163 298,21 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à intervenir.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 82 581,60 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REFACTION 40%
31.03.2017	68 863,60	NEANT
31.03.2016	94 916,40	NEANT
31.03.2015	90 440	NEANT

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été nouvellement conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- aucun salarié ne participe au capital ;

- vous avez statué sur un ordre du jour similaire le 28 septembre 2015, il y a trois ans ;

- il y a donc lieu de statuer, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18, L.3332-19 et L.3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Le Président
Christian POUGET

GRETCO INSPECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 17 Rue du Pré la REINE
63100 CLERMONT FERRAND
442 366 167 RCS CLERMONT FERRAND

Tableaux financiers au 31 mars 2018

Tableau financier	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Capital social	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Nombre d'actions ordinaires	760	760	760	760	760
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	581 881	592 357	617 460	617 878	615 259
Résultat avant impôts, participation, dotation	106 313	101 496	137 890	125 630	162 878
Impôt sur les bénéfices	21 551	28 427	31 312	29 865	44 421
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotation	82 587	68 864	94 923	92 129	117 893
Résultat distribué	82 581.60	68 863,60	94 916,40	90 440	114 000
Par action - résultat après impôts avant dotation	111.53	96.14	140.23	126.01	155.86
Par action - résultat après impôts et dotation	108.67	90.61	124.90	121.22	155.12
Effectif moyen des salariés de l'exercice	6	7	6	7	7
Montant de la masse salariale	229 738	239 650	237 783	222 606	227 289
Cotisations sociales et avantages sociaux	105 697	112 465	114 206	109 965	111 387

GRETCO INSPECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 17 Rue du Pré la REINE
63100 CLERMONT FERRAND
442 366 167 RCS CLERMONT FERRAND

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 82 587,38 euros de la manière suivante :

- **A titre de dividendes** **82 581,60 euros**
  Soit 108,66 euros par action

- **Le solde au poste « autres réserves » pour** **5,78 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 82 581,60 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REFACTION 40%
31.03.2017	68 863,60	NEANT
31.03.2016	94 916,40	NEANT
31.03.2015	90 440	NEANT

Certifié conforme
Le Président

JURI 4
Société d'Avocats
S.E.L.A.R.L. au Capital de 84.000 €
56, Boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42 49 01 - Fax 04 73 42 49 06
R.C.S. CLERMONT-FERRAND D 404 755 027